



2016

CRIMES HAINEUX DÉCLARÉS PAR LA POLICE

INTRODUCTION

L'infographie à la page suivante a été créée aux fins de séances d'information internes par le Groupe de recherche sur les politiques du ministère du Patrimoine canadien. C'est une façon claire, efficace et artistique de présenter des données complexes, tout en conservant l'attention de la personne qui regarde. C'est une représentation visuelle des données sur les crimes haineux déclarés par la police (2016), qui ont été publiées par Statistique Canada le 28 novembre 2017. Le communiqué officiel peut être consulté à l'adresse suivante :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171128/dq171128d-fra.htm>.

Patrimoine canadien s'engage à partager ses produits de recherche internes dans le cadre de son engagement envers la recherche ouverte, l'un des piliers de sa stratégie en matière de gouvernement ouvert. Le Groupe de recherche sur les politiques aimerait que vous lui fassiez part de vos commentaires sur ce produit. Vous pouvez nous joindre en écrivant à pch.grouperederecherchesurlespol-polresearchgroup.pch@canada.ca.

CRIMES HAINEUX DÉCLARÉS PAR LA POLICE - 2016

QU'EST-CE QU'UN CRIME HAINEUX?

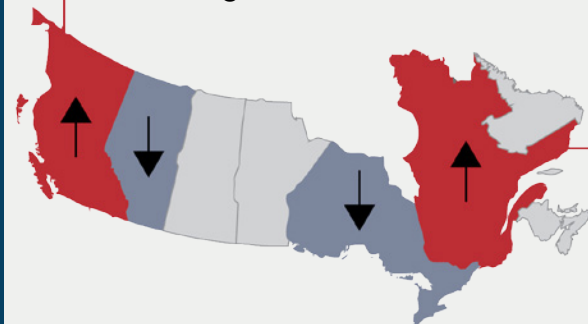
Un crime haineux est défini comme une infraction criminelle perpétrée contre une personne ou un bien, lorsqu'on a la preuve que l'infraction a été motivée par la haine ciblant :

Identité de genre
Langue
Âge
Sexe
Race ou ethnicité
Incapacité
Orientation sexuelle
Religion

LES CRIMES HAINEUX DANS LES PROVINCES CANADIENNES

Le nombre de crimes haineux déclarés par la police a **augmenté** au Québec et en Colombie-Britannique et a **diminué** en Ontario et en Alberta entre 2015 et 2016.

En Colombie-Britannique, les crimes contre la population de l'Asie de l'Est ou du Sud-Est et Asie du Sud, qui ont doublé entre 2015 et 2016 (de 15 à 32 et de 11 à 24 respectivement) sont attribués à cette augmentation.



L'augmentation au Québec peut être attribuée à un plus grand nombre de crimes haineux ciblant les Arabes et les Asiatiques de l'Ouest, la population juive et les individus en fonction de leur orientation sexuelle.

TENDANCES PRINCIPALES

1 En 2016, la police a déclaré 1409 crimes haineux, soit 47 de plus qu'en 2015. La **hausse de 3 %** des crimes haineux résulte d'une augmentation des affaires ciblant :

- Les Juifs
- L'orientation sexuelle
- Les Sud-Asiatiques
- Les Arabes ou les Asiatiques de l'Ouest

2 Après une hausse notable des crimes haineux ciblant la **population musulmane** en 2015, la police en a déclaré 20 de moins en 2016, soit un total de 139.

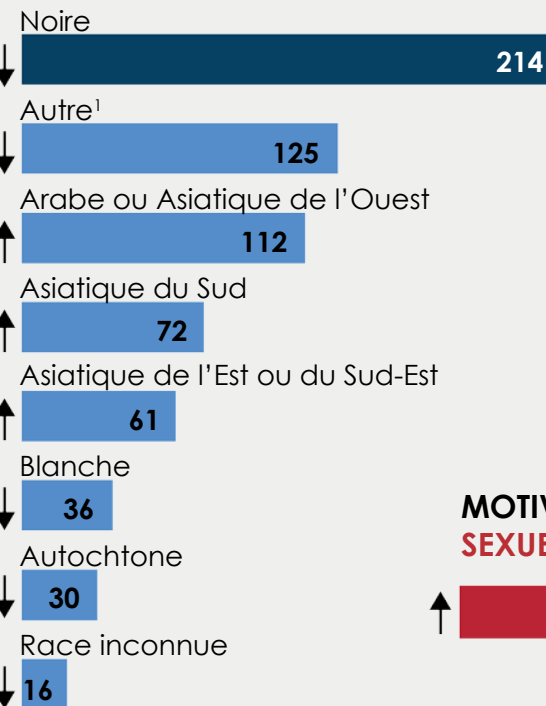
3 Les crimes haineux étaient **plus violents** en 2016.



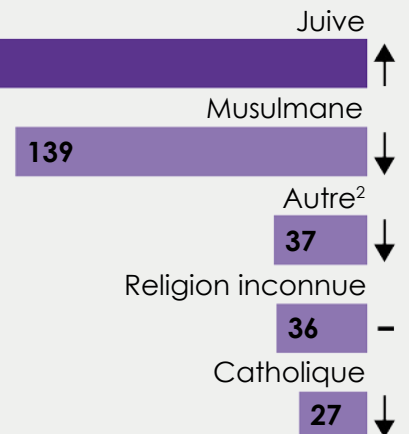
En 2016, 71 % des crimes motivés par la haine de l'orientation sexuelle des victimes étaient des crimes violents. À titre de comparaison, 27 % des crimes haineux ciblant la religion et 45 % de ceux visant la race ou l'origine ethnique des victimes étaient de nature violente.

POPULATIONS CIBLÉES

MOTIVÉS PAR LA RACE OU L'ORIGINE ETHNIQUE



MOTIVÉS PAR LA RELIGION



MOTIVÉS PAR L'ORIENTATION SEXUELLE



MOTIVÉS PAR D'AUTRES³ FACTEURS ET FACTEURS INCONNUS



Légende
↑ Hausse depuis 2015
↓ Baisse depuis 2015



QUELQUES MISES EN GARDE IMPORTANTES LIÉES AUX DONNÉES SUR LES CRIMES HAINEUX

CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

La déclaration des crimes haineux est sensible aux changements des **pratiques de déclaration** (campagnes de sensibilisation, initiatives). Le crime haineux est catégorisé en **fonction de la perception** (même fausse) de l'auteur présumé, et non en fonction des caractéristiques de la victime.



ÉCART VIS-À-VIS DE LA DÉCLARATION DES CRIMES HAINEUX

Cette infographie fournit des renseignements sur les crimes haineux qui sont venus à l'attention de la police; elle ne tient donc pas compte des crimes qui n'ont pas été signalés. Les données de l'Enquête sociale générales de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) ont révélé qu'environ les deux tiers des personnes ayant déclaré avoir été victimes d'un incident motivé par la haine n'ont pas signalé l'incident en question à la police.

Pour de plus amples renseignements liés aux données sur les crimes haineux, consultez l'article en ligne de **Statistiques Canada** du 28 novembre 2017 dans *Le Quotidien*.

1. Comprend les motifs fondés sur une race ou une origine ethnique non précisée ailleurs (p. ex. latino-américaine, sud-américaine) ainsi que les crimes haineux qui ciblent plus d'une race ou plus d'un groupe ethnique.
2. Comprend les motifs fondés sur une religion non précisée ailleurs (p. ex. sikhe, hindoue et bouddhiste).
3. Comprend l'incapacité mentale ou physique, la langue, le sexe et d'autres facteurs semblables (p. ex. la profession ou les convictions politiques).